

An aerial photograph of a city intersection, overlaid with a network of blue lines representing data connections between various IoT sensors and a central hub. The sensors are represented by icons: a bus icon with a yellow '8' (top left), a bus icon with a yellow '2' (bottom left), a speed limit 10 sign (bottom left), a water drop (bottom center), a trash can (bottom right), a recycling symbol (bottom right), a 24/7 service icon (right), a Wi-Fi signal icon (right), a credit card icon (right), and a location pin icon with 'YOU ARE HERE' and 'VOUS ÊTES ICI' (center). The intersection is marked with a green 'X' and a yellow '2'. The background shows a street with cars and surrounding buildings.

Le stationnement, limité à 24 heures consécutives.

Une borne eau-électricité-vidange des eaux usées est à la disposition des camping-caristes.

Les usagers devront se respecter mutuellement et observer une parfaite correction à l'égard du voisinage et de l'environnement général.

- De 22h00 à 7h00, tout bruit pouvant porter atteinte à la tranquillité publique est interdit et pourra faire l'objet d'une verbalisation.
- Les véhicules ne devront pas faire tourner leur moteur à l'arrêt et l'utilisation d'un groupe électrogène est proscrite.
- Les règles d'hygiène et de salubrité prévues par la loi devront être respectées : des toilettes sont à la disposition des usagers en face du 41 Quai de Nice.
- Les animaux domestiques sont acceptés, mais doivent être attachés. Leurs rejets seront ramassés par leurs propriétaires.
- Chaque usager est responsable de l'état de propreté de l'emplacement où il stationne. Il se doit de le maintenir en bon état, de même que ses abords. Des conteneurs à ordures ménagères et des colonnes de tri sont à la disposition des usagers.
- Les évacuations d'eaux usées ne peuvent être effectuées que sur l'emplacement prévu à cet effet.
- Toute installation temporaire (auvent, matériel de camping) est interdite sur le terrain, dans l'emplacement où le stationnement est autorisé ou tout autre lieu de l'aire.
- De même, les feux ouverts de bois ou de charbon ou autres barbecues ne sont pas autorisés.
- Une distance raisonnable de sécurité entre les camping-cars devra être respectée, ceci afin d'éviter tout risque de propagation de feu entre véhicules.

Toute personne présente sur l'aire de camping-cars est responsable des dégradations qu'elle cause ou causées par des personnes dont elle répond, ainsi que par les animaux ou les biens qu'elle a sous sa garde.

Elle sera en conséquence tenue à la réparation intégrale des préjudices correspondants.

La circulation et le stationnement à l'intérieur de l'aire ont lieu aux risques et périls des conducteurs de véhicules qui en conservent la garde et la responsabilité. Il en est de même pour tous les matériels, objets et effet des usagers.

La Commune de GIEN :

- N'effectuera aucune réservation pour la venue d'un groupe de camping-cars.
- Déclinera toute responsabilité en cas de vol et de dégradation des véhicules ou équipements des usagers.
- Pourra fermer provisoirement l'aire pour des opérations de maintenance et d'entretien ainsi que pour des raisons de sécurité.
- Se réservera le droit de fermer l'aire en cas d'abus ou de non-respect du présent règlement intérieur.

Toutes infractions au présent règlement intérieur seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Camper area is strictly reserved to campers. Parking is limited to 24 hours. On-site services are available for users who use them under their full responsibility.

Parking and fluids are charged at the same time. Users have to pay via the payment terminal with a credit card.

Users must respect the neighborhood and staff intervening on site.

- From 10.00 PM to 7.00 AM, any noise that could disturb public peace is prohibited.
- Engines must not run when the vehicles are parked. Use of power generators is strictly prohibited.
- Users are required to comply strictly with health and sanitary regulations. Restrooms are available in front of 41 quai de Nice.
- Users, for sanitary reasons, must respect these dispositions and maintain the cleanliness of the place.
- Garbage must be dropped off in the containers on site.
- Wastewater drainage must be discharged in the designated area.
- Pets are allowed, but must be leashed, and their excrement picked up by their owner. Each animal must be kept by its owner, and in compliance with current sanitary regulations (vaccination, etc.).
- Any temporary installation (awning, camping equipment) is prohibited on the site. Open wood or coal fires or barbecues are prohibited.
- A reasonable safety distance between campers must be maintained to avoid any risk of fire spreading between vehicles.

Every user of the camper area is responsible for the degradations he causes or that would be caused by a person, animal or item under its responsibility. It will consequently be liable to pay full compensation for the corresponding damages. Consequently, every user must individually respect the installations and is legally responsible for any damage caused. Children are under the full responsibility of their parents, who must supervise them.

Municipality of GIEN:

- Will not make any booking for camper groups
- Will not be responsible for thefts or damages caused on site
- Will be able to close temporarily the camper area to ensure the safety of users, vehicles or equipment.
- Will be able to close temporarily the camper area in the event of non-compliance with those regulations

Every violation of the rules will be recorded and punished.

En cas de problème sur site 02 38 67 58 18

